

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
31600	12822	2012	

TÉMOIN

Nmr pièce

N° feuillet

1 / 2

Le lundi 21 mai 2012 à 10 heures 25 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant Chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays INSEE
03/11/1972		
Adresse	INSEE	
Commune résidence et Code Postal	Pays	
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		Mécanicien auto

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

« « « Je prends connaissance des raisons de ma présence dans vos locaux, je consens à m'expliquer sur les faits qui se sont déroulés le samedi 19 mai 2012, vers 23 heures 20, dans le ciel, au dessus de mon jardin également.

Question : Qui était présent chez vous lors de ces faits ?

Réponse : Mon épouse âgée de 31 ans, ma belle-mère âgée de 47 ans, ma belle-sœur âgée de 19 ans, ma fille âgée de 9 ans, mon fils âgé de 8 ans, mon autre fils âgé de 5 ans.

« « « J'ai encore deux autres fils âgé de 6 ans et âgé de 2 ans, mais lors de ces faits, ils étaient en train de dormir.

« « « Lors de cette soirée, nous avons tous regardé la télévision ensemble, nous avons regardé les vidéos de notre mariage puis après nous avons regardé un film.

« « « Nous avons tous mangé à la maison, nous avons mangé du poulet avec des pommes de terre qui ont été préparés par ma belle mère.

Question : Que s'est il passé lors de cette soirée ?

Réponse : Vers 23 heures 20, je me trouvais sur le canapé avec les enfants, je regardais la télé.

« « « Ma belle mère est allée dans sa chambre pour se coucher. Elle a ouvert la fenêtre pour pouvoir fermer les volets et elle a vu plein de lumières dans le ciel, elle a été choquée et elle a appelé sa fille

« « « La chambre de ma belle mère se trouve au rez de chaussée.

« « « est allée dans la chambre de ma belle mère et elle a dit que c'était des ALIENS.

« « « a fermé les volets en disant à sa mère DEGAGE DE LA FENETRE, C'EST DES ALIENS.

« « « m'a dit de fermer tous les volets, mais j'avais peur.

« « « J'ai donc également ouvert les fenêtres pour fermer les volets, j'ai vu toutes ces lumières et j'ai eu très peur.

« « « Dans la chambre qui donne sur la rue, j'ai ouvert la fenêtre j'ai regardé la lumière dans le ciel, j'ai eu très peur, j'ai été très choqué.

« « « Il s'agit de la forme que je vous ai dessiné sur la feuille.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

« « « Nous avons fermé tous les volets, nous avons eu tous très peur, puis après 5 minutes, le temps de nous calmer de notre peur, nous avons téléphoné à la gendarmerie.

« « « Entre le moment où je vous ai téléphoné et le moment où vous êtes venus, il ne s'est rien passé.

Question : Comment étaient les objets qui vous avez vu ?

Réponse : Lorsque je fermais les volets de la fenêtre donnant sur la rue, j'ai vu une forme avec des ailes, un corps avec des grosses lumières dedans et des jambes en ferraille avec comme des pics tout autour des jambes.

« « « Cet objet volait, les ailes bougeaient légèrement. Il y avait plusieurs objets de la même sorte, plus de 300 objets qui se trouvaient devant l'entrée de la maison, en hauteur, dans le ciel et qui redescendaient vers la maison.

« « « Il n'y avait aucun bruit, aucune odeur, il faisait jour comme en plein jour, bien que nous étions la nuit.

Question : Est ce que vous avez déjà été témoin de faits similaires ?

Réponse : Je n'ai jamais vu de tels choses, c'est la première fois de ma vie.

Question : Un membre de votre famille a t il déjà été témoin de tels faits.

Réponse : , alors qu'elle se trouvait en vacances en Italie, a dit qu'elle a déjà vu une soucoupe volante. Plusieurs personnes l'avaient vue, la police les gens, il y avait eu des photos.

Question : Est ce que actuellement vous suivait un traitement médical ?

Réponse : Non, pas du tout

« « « Depuis que j'ai vu ces choses, j'ai du mal à dormir, j'ai eu très peur.

Question : Est ce que vous savez si d'autres personnes ont vu les mêmes choses que vous ?

Réponse : Non, je ne sais pas.

« « « Lorsque les gendarmes sont arrivés, nous avons peur de sortir, nous sommes restés dans la véranda pour expliquer ce que nous avons vu mais il n'y avait plus de lumières à l'extérieur.

« « « Hier, j'ai vu mon beau frère qui habite à LA CHAPELLE, je lui ai dit ce que nous avons vu et ensemble nous avons regardé sur internet pour savoir ce que nous avons vu.

« « « Il m'a montré plusieurs photos et j'ai vu quelque chose qui ressemble à ce que nous avons pu voir mais je ne sais pas si cela est vraiment ça en fait.

« « « Je ne sais pas vers quelle direction ces objets sont partis, je l'ai vu en haut face à la maison, ils ont descendu pour remonter mais après je ne sais pas, les volets étaient fermés.

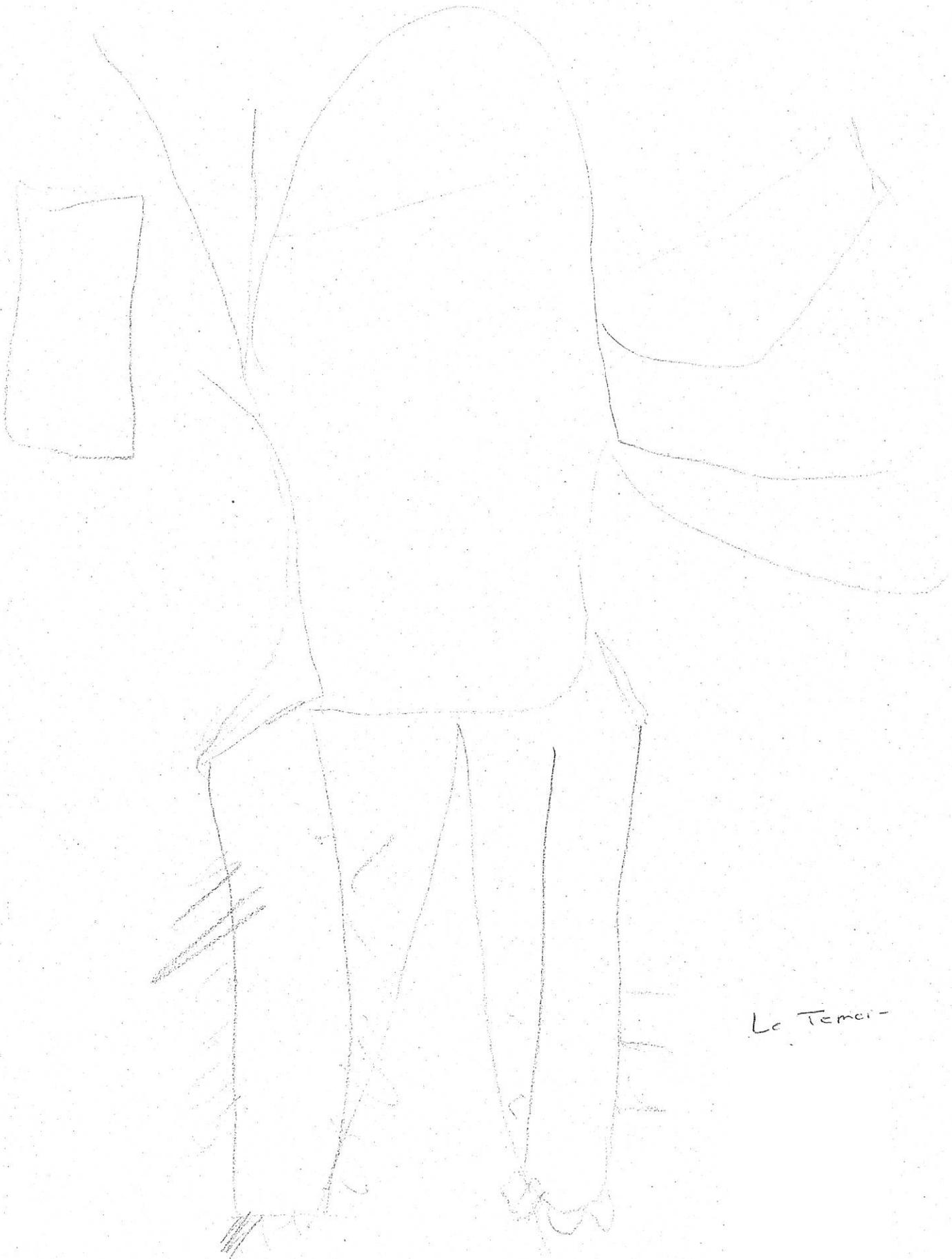
« « « Je n'ai rien de plus à ajouter sur ces faits, lorsque vous êtes arrivés c'est ma belle mère qui vous a ouvert car moi j'ai eu très peur.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 21 mai 2012 à 11 heures 20 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



Le Temoi-

GENDARMERIE NATIONALE**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code unité 31600	Nmr P.V. 12822	Année 2012	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

TÉMOIN

Nmr pièce	N° feuillet 1 / 2
-----------	-----------------------------

Le lundi 21 mai 2012 à 10 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
F		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
30/09/1993		INSEE
Adresse	Commune résidence et Code Postal	Pays
		INSEE
N° de téléphone	N° de fax	Profession
		Sans profession
		Nationalité

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : -----

« « « « Je me présente ce jour dans vos locaux accompagnée de mon beau frère M. i. Nous habitons en famille à l'adresse ci-dessus mentionnée depuis trois mois. Auparavant, je résidais sur (18). Ma présence dans vos locaux fait suite à la présence d'un OVNI que j'ai vu le 19 mai 2012 vers 23 heures 10 ou 23 heures 20. En fait nous étions dans la maison et finissions de regarder la télévision. Nous nous apprêtions à nous coucher. Ma mère , commençait à fermer les volets de la chambre quand elle m'a appelé en me disant, regarde, il y a des lumières partout dans le ciel. J'ai donc regardé par la fenêtre et j'ai effectivement vu une grosse lumière venir vers nous et il y en avait plein d'autre autour. Ça ne faisait aucun bruit. C'était très haut dans le ciel. Une des lumières est venue vers nous. C'était très grand. Je vous ai fait un dessin représentant ce que j'ai vu et que je vous remets. En fait sur le dessin, j'ai représenté l'objet le plus gros que j'ai vu. Au milieu il y avait une très forte lumière avec des ailes de chaque côté. Il avait deux pieds sous la lumière qui étaient couverts de piques partout comme des pointes. L'engin était très gros. Si je devais comparer il était gros comme un camion. Vraisemblablement plus grand car il était loin. Ça m'a fait penser à un robot comme un ange. Les autres lumières qui suivaient avaient une forme carrée. Elle suivaient toutes la lumière représentée en haut à gauche de mon dessin. Les lumières venaient de deux directions. La première direction venant de la mairie et la seconde depuis l'arrière de notre propriété. Je suis certaine que ces choses ont survolé notre propriété. Les lumières sont parties vers VILLACERF. Nous les avons vu disparaître dans le ciel. -----

QUESTION: Mis à part votre mère qui avec vous a vu ce phénomène?

REPONSE: Mon beau frère a également vu ce phénomène. Ma mère n'a vu que les lumières et non l'objet comme moi. Tout comme les autres personnes. Il n'y a que mon beau frère qui a vu comme moi en détail l'objet. Ce qui m'a choqué c'est la forme des pieds qu'avait l'objet. Je vous ai fait un autre dessin du type de pied que j'ai observé. -----

QUESTION: Avez vous déjà été témoin d'un tel phénomène?-----

REPONSE: Il y a environ 3ans, je me trouvais en Italie à FANO sur la plage lorsque j'ai vu dans le ciel comme un disque énorme avec des lumières autour. Il y a eu énormément de témoins et même la police qui ont pris des photos. Je crois que c'est encore sur internet.-----

QUESTION: Est ce que vous vous intéressez à ce genre de phénomène?-----

REPONSE: Non ça me fait peur de voir ça en vrai. Bien entendu je regarde avec intérêt les

La personne entendue**L'Agent de Police Judiciaire**

émissions sur ce sujet. A la maison nous n'avons pas internet. C'est hier que mon frère et mon beau frère sont allés dans un cybercafé dans TROYES. Pour voir si ce que nous avions vu pouvait être sur internet. Je ne sais pas mais il me semble qu'il n'ont rien trouvé de ressemblant à ce qui a été observé. -----

Je précise que j'ai vu une forte lumière dorée et non blanche.-----

Je suis certaine que ce n'était pas des étoiles ni d'un avion. Hier, je suis allé au tabac à côté de chez nous. J'ai posé la question à la patronne en lui demandant si elle n'avait rien vu d'anormal. Elle m'a dit qu'il avait eu au cours de la soirée un mariage arabe à la salle des fêtes. Elle me regardait bizarrement. Pour ma part, je suis certaine que ce que j'ai vu n'a rien à voir avec le mariage. Il ne s'agissait pas de feux d'artifice, ni de ballons lancés. Toujours est il que c'est arrivé de deux directions différentes et que les lumières se sont rassemblé en partant toutes dans la même direction. Il y avait la fête de la guerre ce soir là c'est tout ce que je vois. Je vous assure que j'ai vu un objet dont je ne m'explique pas la provenance. C'était énorme et avait des pieds avec des piques l'objet était de couleur noir foncé à noir claire anthracite. J'ai observé ce phénomène pendant environ 20 minutes. A ma connaissance aucune autre personne de ma famille n'a vu un tel phénomène. Ce qui m'a choqué le plus c'est les pieds de l'engin. Ils étaient trop bizarres.-----

Je ne suis aucun traitement médical et n'ai aucun problème de santé. Je suis certaine de ce que j'ai vu. J'étais tellement choquée et avais peur que je n'ai pas pris de photographie de ce que je voyais. -

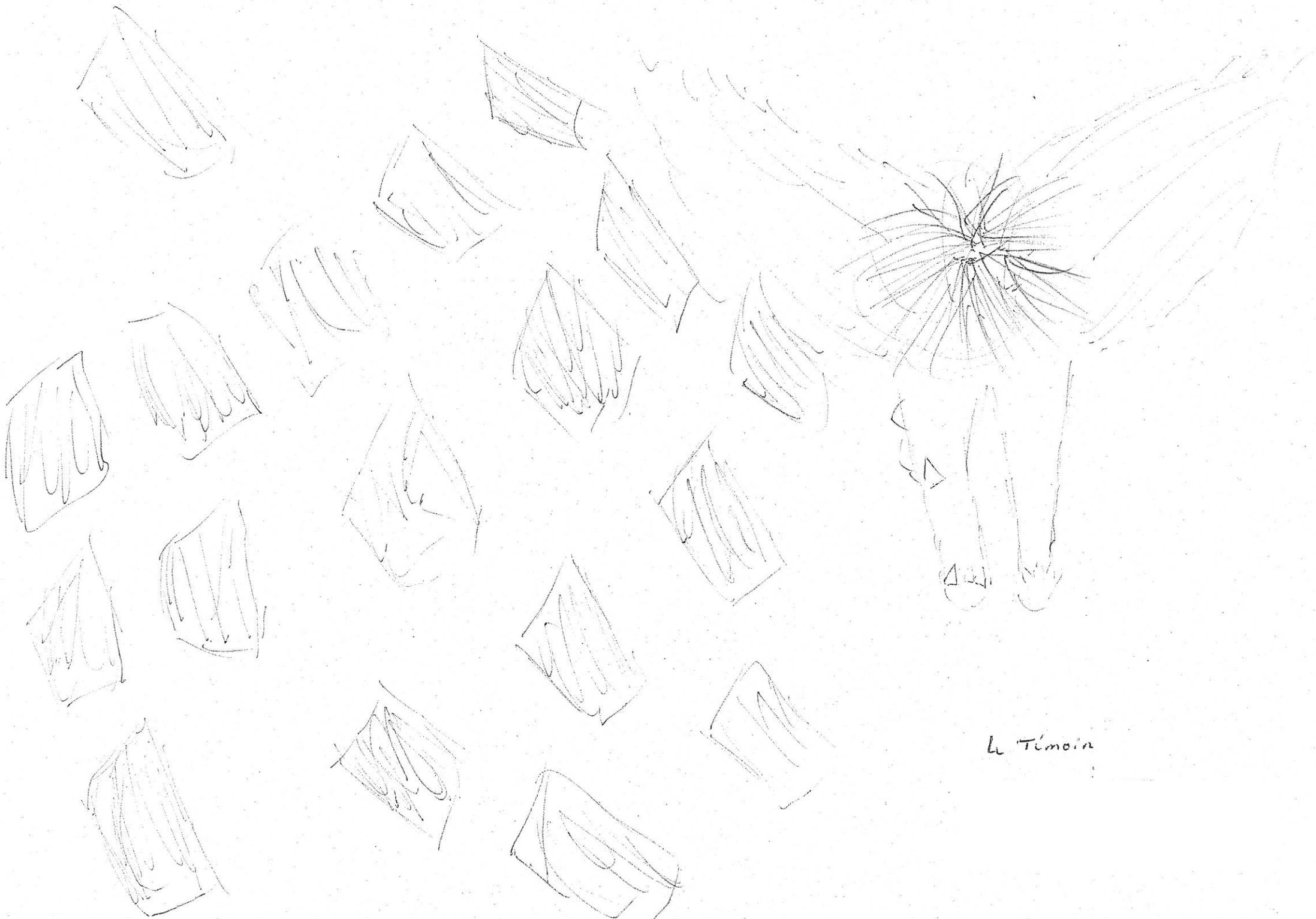
Je ne vois rien d'autre à ajouter.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

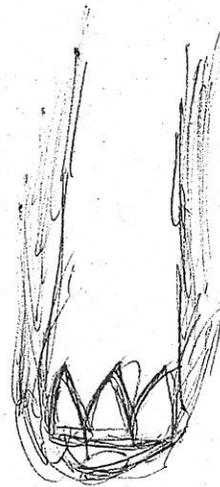
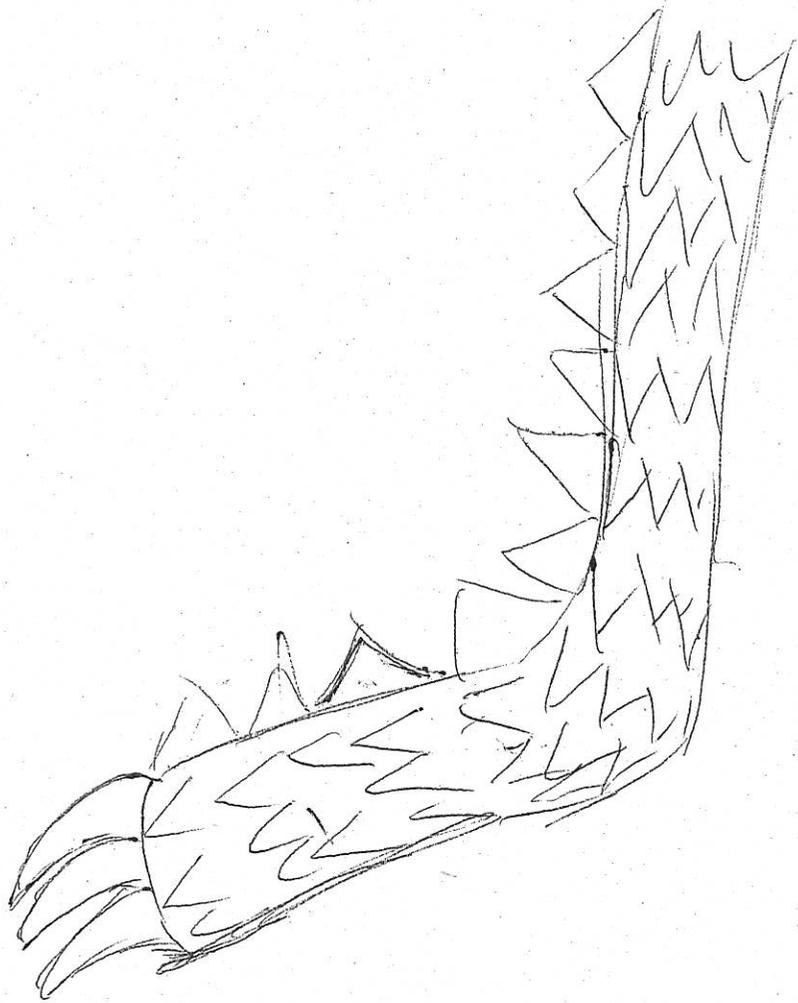
, le 21 mai 2012 à 11 heures 20 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



Le Témoin



Le Témoin

GENDARMERIE NATIONALE**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
31600	12822	2012	

TÉMOIN

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

Le mardi 22 mai 2012 à 17 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
F		
Situation de famille	Epouse	Validité état-civil
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays INSEE
19/02/1986		
Adresse	Commune résidence et Code Postal	Pays INSEE
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		Employée

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : -----

« « « « Je me présente ce jour dans vos locaux suite à votre convocation. Vous m'informez de l'objet de votre enquête pour laquelle je dois être entendue. Il s'agit d'une affaire relative à une observation d'un phénomène aérospatial non identifié. Les faits se sont produits le 19 mai 2012 vers 23 heures. Je vous informe que ce jour là avec de nombreux amis et membre de ma famille, nous nous trouvions à la salle des fêtes de la commune de PAYNS. Nous y fêtions mon mariage. Au cours de la soirée vers 23 heures il a été décidé de procéder à un lâché de lanternes chinoises. Nous en avons fait partir une centaine en même temps. Elles étaient relativement grosses d'une taille d'environ 40 cm de diamètre et de 80 centimètres de hauteur de couleur blanche. Avec le vent, les lanternes se sont séparées en deux groupes puis se sont ensuite regroupées et ont convergé en direction de VILLACERF. Je vous assure que nous n'avons pas remarqué de phénomène aérospatial particulier pendant tout le temps que nous étions hors de la salle des fêtes. Pour moi il ne fait aucun doute que les personnes qui vous ont déclaré avoir vu un OVNI ont vu effectivement quelque chose. Ce ne peut être que les lanternes que nous avons lâché. Avant cela nous avons informé la mairie que nous allions procéder à un lâché de lanterne. Nous étions persuadés que la municipalité allait vous en informé. Nous sommes allés voir les personnes habitants au et leur avons expliqué que ce qu'il avait vu et qui leur avait fait peur n'était que des lanternes chinoises. Je vous remets quelques photographies prises lors du lâché des lanternes. Je suis désolée du dérangement occasionné. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 22 mai 2012 à 17 heures 15 minutes.

La personne entendueL'Agent de Police Judiciaire

Reçu le 18 JUIN 2012

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
31600	12822	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 3

Analyse et références

Affaire **OBSERVATION D'UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE (P.A.N)**
Commune de PAYNS (10)

Le dimanche 20 mai 2012 à 15 heures 55 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Assisté de Gendarme

Agissant sous le contrôle de l'Adjudant Chef

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

PREAMBULE

Le 19 mai 2012 à 23 heures 37 le centre opérationnel de la Gendarmerie Nationale sis à ROSIERES PRES TROYES (10), nous informe que monsieur _____ demeurant à PAYNS (10600), vient de signaler qu'avec plusieurs autres membres de sa famille, témoin d'un phénomène aérospatial non identifié. Il indique avoir vu des lumières dans le ciel ayant des ailes et sous lesquelles se trouvaient des pieds. Il estime le nombre de lumières observées au nombre d'environ 300 et que cela a duré environ 20 minutes. Nantis de ce renseignement nous nous transportons immédiatement sur les lieux.

SITUATION A NOTRE ARRIVEE

Nous observons que le ciel est dégagé et étoilé et n'observons aucun phénomène anormal tant au niveau de la commune qu'à l'horizon. Notons que la température extérieure est de 18° à 23 heures 40 et qu'il n'y a pas de lune apparente. Le ciel est parsemé de quelques nuages occasionnant quelques petites averses. Nous observons qu'il n'y a aucune circulation dans la commune et que la rue _____ est déserte. A notre arrivée chez l'appelant, au _____, nous constatons que tous les volets de l'habitation sont fermés. Nous devons attendre environ 5 minutes avant que les propriétaires des lieux ouvrent leur porte. Visiblement les personnes semblent avoir peur et ne sortent de leur habitation qu'à partir du moment où nous entrons dans leur propriété. Notre interlocuteur principal est monsieur _____ Mlle _____ également présente lors de l'observation, parlant très bien le français, confirme les propos de son beau frère et nous livre le détail de ce dont ils ont été témoin.

SITUATION DU SITE D'OBSERVATION

L'habitation de la famille _____ se trouve dans le centre de l'agglomération. La propriété est composée d'une habitation située dans une grande cour où sur le côté droit se trouve une grange. Sur le devant de la maison se trouve un espace vert. Le tout, la nuit, se trouve dans la pénombre, l'éclairage public _____ ne se diffusant pas suffisamment dans la propriété.

L'Agent de Police Judiciaire(DESTINATAIRES)

[2] - M le Procureur de la République	Date de clôture
[1] - Direction de la Gendarmerie Nationale sous direction de la défense et de l'ordre public, centre de renseignement et d'opérations, section renseignement outre-mer.	22/05/2012
[1] - Groupe d'Études des Phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEPAN) à TOULOUSE 31401	Signature(s)
[1] - M le Préfet de l'Aube	
[1] - Archives	

Date de clôture

22/05/2012

Signature(s)

Le

04 JUIN 2012
GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE L'AUBE
L'Adjudant Chef

MESURES IMMEDIATES PRISES

Suivant les observations communiquées par les témoins, nous procédons immédiatement à des recherches tant dans la commune de PAYNS qu'aux abords. Nous nous sommes transportés au niveau du lieu dit (L'Orme Grapin) vers FEUGES sur le point d'observation le plus haut mais n'avons rien observé d'anormal dans le ciel. Les seules sources de lumière observables étant celles des éoliennes. Mentionnons que ces dernières ne sont pas visibles depuis la propriété des témoins.

Des recherches aux fins de localiser le phénomène aérospatial sont entreprises dans les communes de PAYNS – VILLACERF – MERGEY – SAINT LYE – SAINT BENOIT SUR SEINE et BARBEREY SAINT SULPICE. Ces dernières se sont révélées infructueuses.

Nous rendons compte des faits au Centre Opérationnel de la Gendarmerie de ROSIERES PRES TROYES.

ENQUETE

Nos observations et recherches lors de notre intervention n'ont révélé aucune présence de phénomène aérospatial tant au niveau de la commune de PAYNS que dans les autres communes avoisinantes.

L'enquête de voisinage n'a apporté aucun nouveau élément exploitable permettant d'expliquer cette observation.

L'audition de Monsieur _____, est prise. Ce dernier nous relate dans quelles circonstances il a constaté la présence dans un premier temps des lumières qu'il évalue au nombre de 300 environ et fait la description d'une d'entre elle dont il dit avoir vu le corps. Il indique avoir vu une forme avec des ailes, un corps avec de grosses lumières dedans et des jambes en ferraille avec des pics tout autour des jambes. Il précise qu'il n'y avait aucun bruit ni odeur. Il précise avoir été choqué par cette observation et n'avoir jamais été témoin d'un tel évènement.

(Pièce n°02)

Mademoiselle _____ est également entendu. Elle confirme les propos de _____ et nous donne le détail de l'objet qu'elle a observé. Elle établie un dessin de ce dernier et indique avoir également été choquée. Elle affirme qu'il ne peut s'agir ni d'un feu d'artifice ni de ballons.

(Pièce n°03)

Nous prenons attache avec le secrétariat de la mairie de la commune de PAYNS(10) aux fins de savoir si il y avait eu une manifestation dans la commune au moment de l'observation. Nous sommes informé qu'il y avait eu un mariage à la salle des fête (distante d'environ 200 mètres du lieu d'observation). Les coordonnées des personnes ayant organisé ce mariage nous sont communiquées.

Madame _____ est entendue dans le cadre de cette affaire. Elle nous confirme que le 19 mai 2012 elle se trouvait à la salle des fêtes de la commune de PAYNS à l'occasion de son mariage et qu'aux environs de 23 heures, avec les invités ils ont procédé à un lâché de lanternes chinoises. Elle nous remet des photographies de ce lâché. L'intéressée nous indique que les lanternes lors du lâché se sont séparées en deux groupes avec le vent puis se sont rejoint en prenant la direction de VILLACERF. Elle nous présente le seul modèle de lanterne qui a été lâché lors de son mariage. Il s'agit du même modèle que sur les photographies d'une dimension de 40 cm de diamètre sur 80 cm de haut. Madame _____, précise qu'elle avait tenu informé les services de la mairie de ce lâché de lanternes.

(Pièce n°04)

L'Agent de Police Judiciaire

Nous avons pris contact avec les services de l'aéroport de BARBEREY SAINT SULPICE qui nous ont indiqué qu'à leur connaissance aucun évènement de ce type n'avait été porté à notre connaissance. Il est également pris contact avec PARIS CONTRÔLE (01.64.64.20.85) et MELUN SEINE CONTRÔLE (01.64.14.27.30). Aucun fait anormal n'a été constaté. Nous avons pris attache avec la B.A 901 DRACHENBRONN pour les informer de notre enquête et de ses résultats. Selon toute vraisemblance l'observation du phénomène semble liée au lâché de lanternes chinoises tant par le nombre de lanternes lumineuses lâchées que dans le créneau horaire.

Un plan de situation est joint au présent ainsi qu'une planche photographique.

(Pièce n°05 et 06)

Dont procès verbal fait et clos

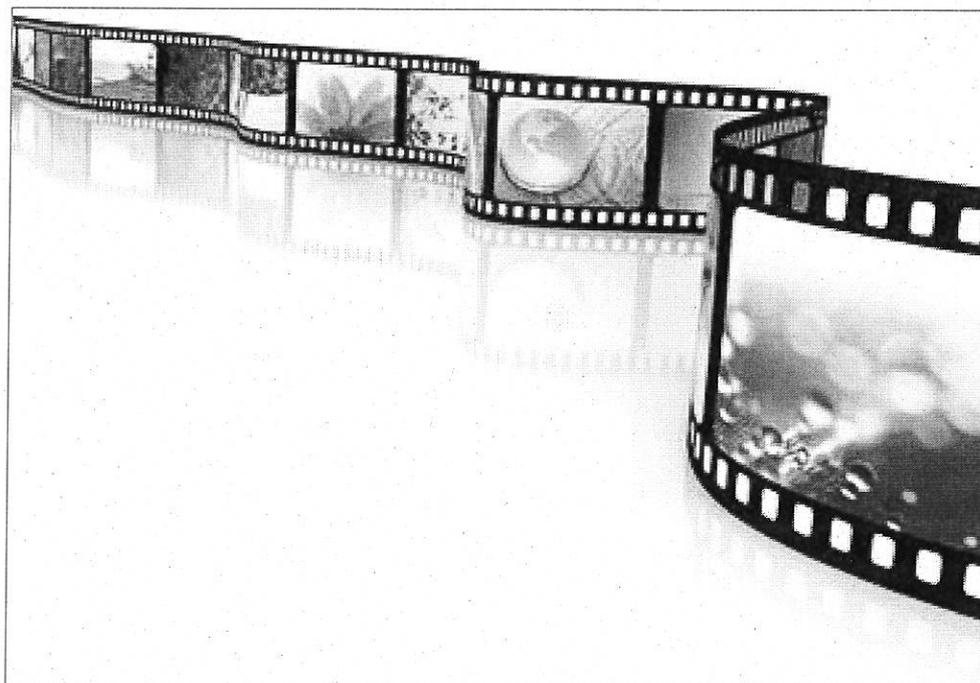
le 22 mai 2012.

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE

Code unité	31600			
N° P.V	12822/2012	N° Pièce		Dossier Justice

Planche photographique



Nature des faits	Observation d'un phénomène aérospatial non identifié
Affaire	



Photographies représentant le lâché de lanternes chinoises. (Vue de la dimension d'une lanterne par rapport à un homme).



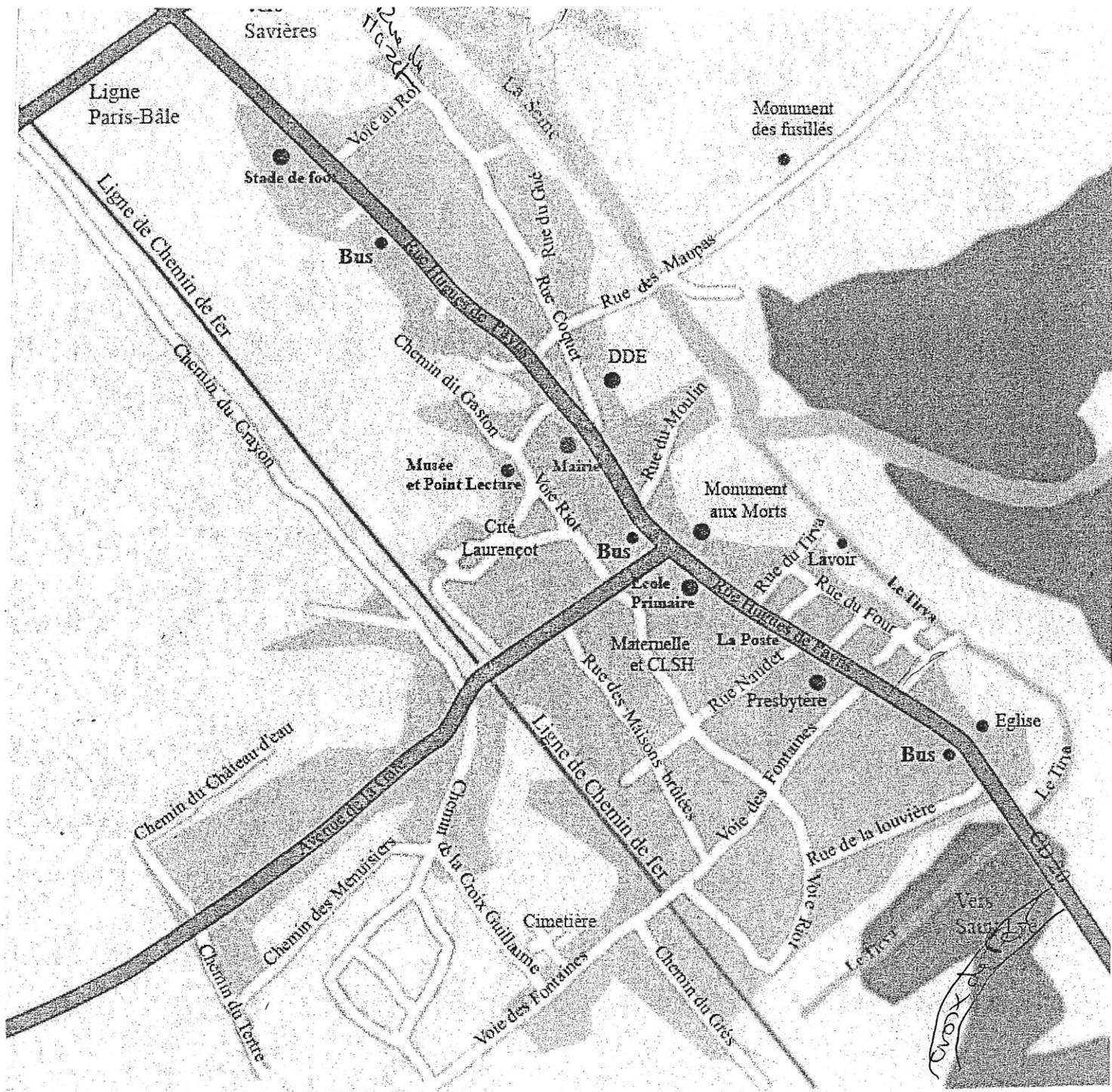
Vue du lâché simultané des lanternes chinoises.



Vue d'une des lanternes venant d'être lâchée en ascension.



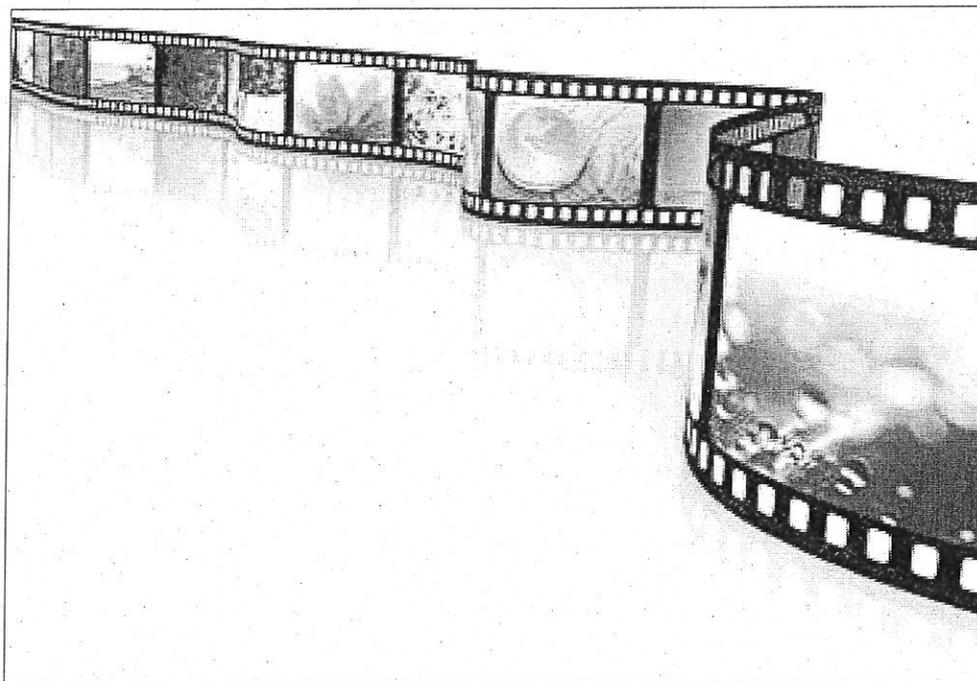
Vue des lanternes dans le ciel représentant des rectangles lumineux se déplaçant dans la même direction.



GENDARMERIE NATIONALE

Code unité	31600			
N° P.V	12822/2012	N° Pièce		Dossier Justice

Planche photographique



Nature des faits	Observation d'un phénomène aérospatial non identifié
Affaire	



Prise de vue de la rue



Vue de la propriété de M.



Vue de la même rue dans l'autre sens de circulation (vers SAVIERES).



Vue de la fenêtre (volets fermés) d'où a été fait l'observation du phénomène aérospatial.



Vue prise à hauteur de la fenêtre. Les objets objets lumineux sont apparus entre les deux arbres. Notons que cette trajectoire donne vers la salle des fêtes de la commune (située à environ 200 mètres).



Vue depuis la fenêtre. Les phénomènes lumineux sont passés au dessus de l'arbre (rouge foncé) au centre de la photographie en prenant la direction de VILLACERF.